

Sous-finalités	Bases légales
<p>Émettre des recommandations sur :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Le niveau et les règles de prise en charge du financement de l'alternance afin de favoriser leur convergence ;b) La qualité des formations effectuées, notamment au regard de leurs résultats en matière d'accès à l'emploi et à la qualification ;c) L'articulation des actions en matière d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi ;d) La garantie de l'égal accès de tous les actifs à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage ;e) Toute question relative à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage, notamment à leurs modalités d'accès et à leur financement ;f) Les modalités et règles de prise en charge des financements alloués au titre du compte personnel de formation mentionné à l'article L. 6323-17-1 du présent code, en vue de leur harmonisation sur l'ensemble du territoire.	<p>Le respect de l'obligation légale résultant de l'article R.6123-5 10° du code du travail</p>